

Qu'est-ce que l'PAAS?

La **politique de l'assurance-accidents du sport** – maintenant administré par AIG - couvre les athlètes et les entraîneurs pour des fins médicales et d'invalidité au Canada avec toutes les classes du PAAS. Les classes 2B et 1 ont aussi de la couverture hors du pays. Il couvre des éléments tels que le sauvetage en montagne et des compétitions, qui ne sont généralement pas couverts par les soins de santé. Il est obligatoire pour participer à tous les événements de niveau FIS. Il existe 3 classes du PAAS offerts:

- **Class 1** (\$740)– Obligatoire pour tous les athlètes de l'équipe nationale, et couvre les voyages internationaux jusqu'à un maximum de 60 jours consécutifs. Ces 60 jours recommencent chaque fois que vous retournez au Canada
- **Class 2B** (\$189)– Comprend une couverture pour les voyages internationaux jusqu'à un maximum de 25 jours consécutifs. Les requêtes pour les voyages internationaux de plus de 25 jours seront examinées voyage-par-voyage.
- **Class 2A** (\$69)– Disponible pour tous les membres, mais ne couvre pas les voyages internationaux.

Que dois-je faire pour être couvert par la PAAS?

- L'activité doit être **sanctionné par C~S**, et clairement signalées comme une compétition sanctionnée ou dans l'entraînement annuel et horaire de l'événement (plan d'activités) de programme de votre club.
- L'activité doit être menée avec la **supervision d'un entraîneur certifiée par C~S** et responsable de l'athlète.
- L'athlète doit détenir et répondre aux exigences spécifiques de couverture des **soins de santé de son gouvernement provincial / territorial**.
- L'athlète doit porter un **casque protecteur certifié** au moment de la participation a une session d'entraînement ou d'une compétition sanctionnée par C~S.

Si l'événement n'est pas sanctionné, ou les critères ci-dessus ne sont pas remplis, la responsabilité et l'assurance du PAAS ne sera pas valide.



Que dois-je faire si je me blesse au Canada ou hors du Canada?

1. Téléphone immédiatement le numéro approprié ci-dessous, avant de recevoir un traitement :
 - Bureau local (8 :45 am-4 :45pm EST) 1-877-317-8060
 - Assistance AIG – Canada et Etats-Unis (24 heures) 1-877-204-2017
 - Assistance AIG – Mondial (24 heures) 0-715-295-9967
2. Numéro de la politique – **SRG 9144069** (dans votre province) ou **SRG 9144070** (hors du province/pays)
3. Envoie un courriel pour donner un 'heads up' à brendan@canadasnowboard.ca, info@canadasnowboard.ca ET dpym@isrm.com

Comment se faire remboursé pour les frais médicaux?

1. Remplissez le formulaire de demande de remboursement de AIG dans les 30 jours de la blessure (AIG vous donnera le formulaire directement une fois que vous les avez appelez pour rapporter l'incident)

PAAS contacts clé

Questions ou des préoccupations au sujet de la police d'assurance ?

Email: info@canadasnowboard.ca, ou par téléphone: 1-604-568-1135

Pour plus d'informations concernant la couverture et revendications, s'il vous plaît consulter <http://www.canadasnowboard.ca/en/ms/saip/>